



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

OBJET : 02-6 - CULTURE
- SITES D'EXPOSITION D'ŒUVRES
- RESIDENCE D'ARTISTE VILLA
FONTAINE - CONVENTIONS CADRE -
APPROBATION //

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1183/15

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 17 AVR. 2015
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-6 - CULTURE - SITES D'EXPOSITION D'ŒUVRES - RESIDENCE D'ARTISTE VILLA FONTAINE - CONVENTIONS
CADRE - APPROBATION

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

La Commune possède, sur son territoire, différents sites d'exposition très prisés par les artistes, mais également la Villa Fontaine, résidence d'artiste.

Les sites d'exposition sont nombreux : il y a notamment la Galerie Municipale des Bains Douches (boulevard d'Aguillon), l'Espace culturel des Arcades (Ancien Club des Jeunes, boulevard d'Aguillon), le Hall de la Maison des Associations (288, chemin de Saint Claude).

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins met également à la disposition des artistes la « Villa Fontaine » située place Kazantzaki, petite maison reçue en donation de Madame Fontaine et acceptée par la délibération du 24 mai 1991.

L'organisation d'une exposition ou d'une résidence temporaire avec un artiste exige qu'une convention soit signée entre celui-ci et la Commune afin de définir les conditions du déroulement de cette exposition ou de ce séjour ainsi que les engagements de chacune des parties.

Aujourd'hui, afin d'uniformiser ces conventions, il est proposé d'approuver le principe d'une convention-cadre pour les différents lieux d'exposition mais aussi pour la résidence d'artistes Villa Fontaine, toutes deux jointes à la présente délibération.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire ou ses représentants à signer les conventions relatives aux sites d'exposition, prises sur la base de la convention-cadre ci annexée ;

- **AUTORISE** le Maire ou ses représentants à signer les conventions relatives à la Villa Fontaine, résidence d'artiste, prises sur la base de la convention-cadre ci annexée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.02-6 - CULTURE - SITES D'EXPOSITION D'OEUVRES - RESIDENCE D'ARTISTE VILLA FONTAINE - CONVENTIONS CADRE - APPROBATION -

Date de transmission de l'acte : 20/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 20/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1183-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1183-15-DE

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture